

Droits voisins : Radio France et la Scam étendent leur accord à la part de rémunération due aux journalistes

La Scam et Radio France ont signé ce lundi 23 juin un avenant à leur accord spécifique du 24 juillet 2023 relatif à la rémunération revenant aux journalistes du groupe au titre des droits voisins perçus par Radio France en tant qu'éditeur de presse. Ces droits rémunèrent la reprise des contenus qu'elle produit par des services de communication en ligne

Cet avenant permettra aux journalistes salariés de Radio France de percevoir, par l'intermédiaire de la Scam, la part de ces droits qui leur revient. Il poursuit les engagements conjoints de Radio France et de la Scam à consolider les droits des journalistes, dans un contexte marqué par l'évolution très rapide des usages numériques auxquels la radio publique est confrontée.

Contact presse :

La Scam - presse@scam.fr - 01 56 69 64 34